

2 - Exercice 2015 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération en date du 17 avril 2014, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Conventions

- **Convention passée entre la Ville de Besançon et l'Association MJC Palente-Orchamps** pour l'utilisation du local du «Grand Abri» situé au hameau des Grandes Baraques en forêt de Chailluz pour l'accueil d'un centre de loisirs pour les périodes du 19 au 30 octobre 2015, 11 avril au 22 avril 2016 et 4 juillet au 26 août 2016.

- **Convention de mise à disposition de terrain passée entre la Ville de Besançon et M. et Mme Jacques PERRUCHE** demeurant 6 rue de la Gouille à Besançon visant à valoriser les espaces naturels périurbains que constituent les collines bisontines.

- **Convention de mise à disposition passée entre la Ville de Besançon et l'ADAPEI** pour des locaux servant à l'accueil périscolaire du soir de l'école élémentaire Jean Boichard. Ces salles ADAPEI sont disponibles de 16 h 15 à 18 h pour l'accueil de 30 enfants, avec le versement d'une participation financière annuelle de 800 €.

- **Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'Association «Collines en Tête»** dans le cadre de la mise à disposition de vergers. Cet avenant vise à compléter la liste des parcelles faisant l'objet d'un partenariat entre les deux parties.

II - Contentieux

- **Affaire G. c/ Commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon le 23 septembre 2015.

Le requérant sollicite l'annulation de l'arrêté municipal en date du 23 juillet 2015 relatif à l'exercice du droit de préemption urbain sur une parcelle, située Chemin des Champs, cadastrée section OS n° 50.

Par ailleurs, il sollicite la condamnation de la Ville de Besançon à lui verser la somme de 3 000 € au titre des frais irrépétibles.

- **Affaire R. c/ Commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours indemnitaire introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 14 septembre 2015.

Le requérant sollicite la condamnation de la Ville à lui payer la somme de 231 € correspondant au remboursement des frais de mise en fourrière de son véhicule. Par ailleurs, il souhaite que cette somme soit majorée par le paiement d'intérêts à compter du 9 octobre 2014.

- Affaire M. c/ Commune de Besançon : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon enregistré le 15 juillet 2015 et notifié à la commune de Besançon le 19 octobre 2015.

Le requérant sollicite l'annulation du permis de construire modificatif n° PC 02505611B071 accordé le 28 mai 2015 à la société D pour un projet situé rue entre la rue Fontaine Argent et la rue Beauregard (parcelles CW n° 192 et 178) et portant sur la hauteur d'un bâtiment autorisé le 22 mars 2013. Il sollicite également la condamnation de la Ville à payer une somme de 3 000 € au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

- Affaire P. c/ Commune de Besançon : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon enregistré le 10 novembre 2015.

La requérante sollicite l'annulation de la décision de licenciement prise à son encontre par arrêté du 20 mai 2015. Elle invoque notamment l'inexactitude matérielle des faits qui lui sont reprochés ainsi que le caractère disproportionné de la sanction prononcée à son encontre.

Elle sollicite également la condamnation de la Ville à payer une somme de 2 000 € à son avocat, lequel renonce dans cette hypothèse à percevoir le montant de l'aide juridictionnelle, au titre des frais irrépétibles.

III - Comptabilité

1) Signature d'un avenant à la convention - contrat de prêt signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

Par une convention - contrat de prêt signée en date du 19 mai 2015, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a accordé à la Ville de Besançon une aide financière d'un montant total de 28 000 € sous forme de subvention et de prêt sans intérêt pour financer les dépenses destinées aux travaux de rénovation de la Maison de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux. Cette aide a été répartie comme suit :

a) Pour les travaux :

- 10 000 € au titre d'une subvention

- 15 000 € au titre d'un prêt sans intérêt remboursable en cinq échéances annuelles et constantes de 3 000 €

b) Pour l'équipement :

- 3 000 € au titre d'une subvention.

La Ville de Besançon ayant encaissé le prêt le 28 septembre 2015, un avenant à la convention - contrat de prêt a été signé le 21 septembre 2015 afin de fixer la 1^{ère} date d'échéance au 1^{er} novembre de chaque année à compter de 2015. Le prêt a été encaissé à l'imputation 16.01.16818.0090007.20200.

2) Emprunt 2015 : Signature de trois contrats de prêts avec la Caisse des Dépôts et Consignations

a) Budget Chauffage Urbain

La Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon pour l'année 2015 pour son budget annexe Chauffage Urbain un prêt renouvellement urbain dans le cadre de la création de la nouvelle chaufferie bois gaz à Planoise. Deux prêts ont déjà été accordés, le premier en 2013 pour un montant de 3 835 000 € et le second en 2014 pour un montant de 9 500 000 €. Les conditions financières du nouveau prêt sont les suivantes :

- Montant : 987 714 €

- Type de prêt : Prêt Renouvellement Urbain

- Durée de la période d'amortissement : 25 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 % (1,35 % actuellement)
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Amortissement du capital : Progressif
- Taux annuel de progressivité : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 590 €.

Le prêt sera encaissé le 15 décembre 2015 à l'imputation 16.1641.00C10003.30900.

b) Budget Eau et Assainissement

Par une convention signée le 13 décembre 2013, la Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon pour le financement des opérations de réhabilitation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement des prêts à hauteur de 6 277 500 € dans le cadre de l'enveloppe de prêts de 20 milliards d'euros proposée aux collectivités locales pour les années 2013 à 2017 (Prêts au Secteur Public Local).

Les conditions financières de la convention garantissent une marge sur le taux du Livret A de 1 % pour tous les prêts mis en place d'ici le 31 décembre 2017. Depuis le 10 septembre 2015, les projets d'eau et d'assainissement des collectivités locales sont éligibles à l'enveloppe de prêts croissance verte pour lesquels la marge sur le taux du Livret A est de 0,75 %.

La Caisse des Dépôts et Consignations a confirmé à la Ville son accord afin de pouvoir bénéficier de ces nouvelles conditions pour tous les prêts relevant de cette thématique. Deux contrats de prêts ont été ainsi signés. Leurs caractéristiques sont récapitulées ci-après.

- Budget Eau - Prêt d'un montant de 1 700 000 €

- Type de prêt : prêt Croissance Verte
- Durée de la phase d'amortissement : 20 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'instruction : 0,06 % du montant emprunté
- Typologie Gissler : 1A.

Le prêt sera encaissé le 15 décembre 2015 aux imputations 16.1641.00E512.36100 pour 500 000 € et 16.1641.00E4804.36100 pour 1 200 000 €.

- Budget Assainissement : Prêt d'un montant de 700 000 €

- Type de prêt : prêt Croissance Verte
- Durée de la phase d'amortissement : 20 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'instruction : 0,06 % du montant emprunté
- Typologie Gissler : 1A.

Le prêt sera encaissé le 15 décembre 2015 à l'imputation 16.1641.00A89117.36200.

IV - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Département Architecture et Bâtiments			
Diagnostic sur l'état de dégradation des ouvrages amiantés dans les bâtiments de la Ville de Besançon et réalisation de DTA (diagnostics techniques amiante) pour de nouveaux bâtiments	21/10/2015	AC ENVIRONNEMENT 42153 RIORGES	Marché à prix mixte (prix forfaitaire + prix unitaires) Estimatif prévisionnel de 88 850 € HT
Télesurveillance de divers établissements et sites municipaux	16/10/2015	TELSUD SA 25000 BESANÇON	Marché à prix mixte (prix forfaitaire + prix unitaires) Estimatif prévisionnel de 20 120,04 € TTC
Restructuration du Musée des Beaux-Arts Lot n° 1 : maçonnerie démolition	15/10/2015	RIVA ENTREPRISE 25770 SERRE-LES-SAPINS	491 182 € HT
Restructuration du Musée des Beaux-Arts Lot n° 2 : charpente bois	15/10/2015	NOUVEAU SA 39110 SALINS-LES-BAINS	104 974 € HT
Restructuration du Musée des Beaux-Arts Lot n° 3 : couverture étanchéité	15/10/2015	NOUVEAU SA 39110 SALINS-LES-BAINS	182 157,40 € HT
Restructuration du Musée des Beaux-Arts Lot n° 4 : métallerie serrurerie	15/10/2015	SODEX OBLIGER 25480 MISEREY-SALINES	273 420 € HT
Restructuration du Musée des Beaux-Arts Lot n° 5 : menuiseries extérieures acier	15/10/2015	SODEX OBLIGER 25480 MISEREY-SALINES	766 480 € HT
Restructuration du Musée des Beaux-Arts Lot n° 6 : verrière-protection solaire	15/10/2015	SODEX OBLIGER 25480 MISEREY-SALINES	648 130 € HT
Restructuration du Musée des Beaux-Arts Lot n° 7 : menuiseries intérieures bois parquet	15/10/2015	MENUISERIE DES SAINT-MARTIN 25000 BESANÇON	376 346,03 € HT
Restructuration du Musée des Beaux-Arts Lot n°9 peinture cloisons doublage faux plafonds	15/10/2015	PERRIN SAS 25300 PONTARLIER	734 299,27 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Restructuration du Musée des Beaux-Arts Lot n°10 : carrelage	15/10/2015	PREZIOSA SARL 25000 BESANÇON	60 650,90 € HT
Restructuration du Musée des Beaux-Arts Lot n° 11 : ascenseurs	15/10/2015	KONE (FRANÇAISE DES ASCENSEURS) 92661 ASNIERES CEDEX	103 100 € HT
Restructuration du Musée des Beaux-Arts Lot n° 14 : CVC (Chauffage - Ventilation - Climatisation) plomberie sanitaire	15/10/2015	NOUVEAU SA 39110 SALINS-LES-BAINS	1 151 852 € HT
Citadelle - Mise en sécurité du bâtiment des Cadets Lot n° 1 : désamiantage	16/10/2015	TED 25600 SOCHAUX	15 750 € HT
Citadelle - Mise en sécurité du bâtiment des Cadets Lot n° 2 : maçonnerie	16/10/2015	PATEU ROBERT 25000 BESANÇON	29 999,62 € HT
Citadelle - Mise en sécurité du bâtiment des Cadets Lot n° 3 : menuiserie bois	16/10/2015	ADECO 25870 CHATILLON-LE-DUC	79 698,39 € HT
Citadelle - Mise en sécurité du bâtiment des Cadets Lot n° 4 : plâtrerie peinture	16/10/2015	ECO PEINTURE 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE	26 203,41 € HT
Citadelle - Mise en sécurité du bâtiment des Cadets Lot n°6 : électricité courant faible	16/10/2015	COTEB ENTREPRISES CODIEL 25220 THISE	173 169,04 € HT
Département TIC			
Maintenance du logiciel absysnet	22/10/2015	GFI PROGICIELS 93400 ST-OUEN	41 088,72 € HT
Département Eau et Assainissement			
Remplacement de surpresseurs volumétriques sur des groupes de surpression d'air des bassins d'aération à la station d'épuration de Port Douvot	12/10/2015	GEFI 71850 CHARNAY-LES-MACON	84 208 € HT
Extension du réseau d'eau potable, 5 avenue du 60 ^{ème} régiment d'infanterie	16/09/2015	HEITMANN ET FILS 25410 VELESMES-ESSARTS	29 857,70 € HT
Direction Espaces Verts, Sportifs et Forestiers			
Fourniture de harnais d'élagage et accessoires	22/09/2015	SARL HEVEA 26290 DONZERE	22 413,31 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Direction Maîtrise de l'Energie			
Conduite et maintenance des installations de production de froid de la cuisine centrale	27/09/2015	EMANN FRERES 70000 VESOUL	Marché à prix mixte (prix forfaitaire + prix unitaires) Estimatif prévisionnel de 99 814,80 € HT
Réalisation d'une étude du potentiel hydroélectrique des barrages sur le Doubs	17/10/2015	HYDREOLE 74200 THONON-LES-BAINS	41 450 € HT
PSB des Torcols - Création d'un chauffage central gaz	15/10/2015	FRANCHE-COMTÉ CHAUFFAGE FCC PALISSOT 70700 BUCEY-LES-GY	162 652,68 € HT
Direction Parc Auto et Logistique			
Marché subséquent à l'accord-cadre pour la fourniture de carburant GNR, Gazole et super sans plomb 95 Lot n° 2 : Gazole	16/09/2015	F3C FRANC COMTOISE CARBURANTS COMBUSTIBLES 25110 BAUME-LES-DAMES	Maximum : 23 300 € HT
Marché subséquent à l'accord-cadre pour la fourniture de carburant GNR, Gazole et super sans plomb 95 Lot n° 2 : Gazole	14/10/2015	THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION SAS 25000 BESANÇON	Maximum : 23 300 € HT
Marché subséquent à l'accord-cadre pour la fourniture de carburant GNR, Gazole et super sans plomb 95 Lot n° 3 : super sans plomb 95	23/09/2015	F3C FRANC-COMTOISE CARBURANTS COMBUSTIBLES 25110 BAUME-LES-DAMES	Maximum : 24 000 € HT
Marché subséquent à l'accord-cadre pour l'acquisition de véhicules Lot n° 5 : véhicule double cabine - charge utile supérieure à 1 000 kg	24/09/2015	AUTO BERNARD FRANCHE-COMTÉ 25000 BESANÇON	33 750,46 € HT
Marché subséquent à l'accord-cadre pour l'acquisition de véhicules Lot n° 8 : camionnette - charge utile 600 kg	12/10/2015	MATERIEL ET APPAREILLAGE MECANIQUE MAM 78190 TRAPPES	17 404,58 € HT
Direction Relation avec les Usagers			
Exhumation et ré-inhumation	28/09/2015	SAS CCE France 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS	63 108,99 € HT
Direction Voirie et Déplacements Urbains			
Travaux de sécurisation des falaises de la côte de Morre	19/10/2015	ROC AMENAGEMENT 25500 LE BELIEU	59 038,40 € HT

V - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (unique- ment pour les marchés formalisés)
Département TIC				
Réseaux téléphonique et informatique : Maintenance préventive, curative, assistance et extension de matériels et logiciels Lot n° 1 : Téléphonie Avenant n° 1 : Transfert du marché à la société NXTO suite au plan de cession arrêté par le Tribunal de Commerce	NEXTIRAONE - 75002 Paris	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum / Estimation 500 000 € HT	Sans incidence financière	
Réseaux téléphonique et informatique : Maintenance préventive, curative, assistance et extension de matériels et logiciels Lot n° 2 : Réseau informatique Avenant n° 2 : Transfert du marché à la société NXTO suite au plan de cession arrêté par le Tribunal de Commerce	NEXTIRAONE - 75002 Paris	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum / Estimation 350 000 € HT + Avenant n° 1 Sans incidence financière	Sans incidence financière	
Direction Citadelle Patrimoine Mondial				
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet Biospace du Muséum de Besançon Avenant n° 2 : Municipalisation de l'établissement public Citadelle	SARL les Charrons 42100 SAINT-ETIENNE	15 200 € HT + Avenant n° 1 Sans incidence financière	Sans incidence financière	
Diffusion de documentation promotionnelle Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	AM Diffusion 25320 CHEMAUDIN	6 427,40 € HT	Sans incidence financière	

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (unique- ment pour les marchés formalisés)
Fourniture et livraison de gadgets touristiques pour la boutique Lot n° 8 : Peluches insecte Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	Anima SARL 67150 HIPSHEIM	Maximum : 1 155 € HT	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison de gadgets touristiques pour la boutique Lot n° 19 : Peluches souris Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	Anima SARL 67150 HIPSHEIM	Maximum : 325 € HT	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison de gadgets touristiques pour la boutique Lot n° 15 : Peluches poule Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	Anima SARL 67150 HIPSHEIM	Maximum : 270 € HT	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison de gadgets touristiques pour la boutique Lot n° 16 : Peluches sangliers Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	Anima SARL 67150 HIPSHEIM	Maximum : 670 € HT	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison d'aliments pour les animaux du muséum d'histoire naturelle de la Citadelle de Besançon Lot n° 3 : Granulés et compléments alimentaires pour primates, macropodes et carnivores Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	Dietex France SARL 95100 ARGENTEUIL	Minimum : 2 500 € HT Maximum : 10 000 € HT	Sans incidence financière	

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (unique- ment pour les marchés formalisés)
Fourniture et livraison d'aliments pour les animaux du muséum d'histoire naturelle de la Citadelle de Besançon Lot n° 7 : granulés/extrudés pour poissons Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	Saint Laurent SAS 79430 LA CHAPELLE SAINT-LAURENT	Minimum : 100 € HT Maximum : 500 € HT	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison d'aliments pour les animaux du muséum d'histoire naturelle de la Citadelle de Besançon Lot n° 6 : granulés/extrudés et graines pour oiseaux et rongeurs Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	Saint Laurent SAS 79430 LA CHAPELLE SAINT-LAURENT	Minimum : 300 € HT Maximum : 2 000 € HT	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison d'aliments pour les animaux du muséum d'histoire naturelle de la Citadelle de Besançon Lot n° 5 : granulés et compléments alimentaires pour ongulés et rongeurs Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	Saint Laurent SAS 79430 LA CHAPELLE SAINT-LAURENT	Minimum : 2 500 € HT Maximum : 10 000 € HT	Sans incidence financière	
Fourniture et livraison d'aliments pour les animaux du muséum d'histoire naturelle de la Citadelle de Besançon Lot n° 4 : granulés/extrudés et compléments alimentaires pour échassiers/ratites et perroquets Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	Saint Laurent SAS 79430 LA CHAPELLE SAINT-LAURENT	Minimum : 4 000 € HT Maximum : 10 000 € HT	Sans incidence financière	

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (unique- ment pour les marchés formalisés)
Fourniture et livraison d'aliments pour les animaux du muséum d'histoire naturelle de la Citadelle de Besançon Lot n° 2 : aliments congelés pour poissons Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	Saint Laurent SAS 79430 LA CHAPELLE SAINT-LAURENT	Minimum : 1 000 € HT Maximum : 3 000 € HT	Sans incidence financière	
Mise en place d'une prestation d'entretien courant de curage, de nettoyage, de pompage des canalisations et postes de relèvement des EP, des EU et EV sur le site de la Citadelle de Besançon Avenant n° 1 : Municipalisation de l'Etablissement Public Citadelle	Franche-Comté Assainissement 25003 BESANÇON	7 964 € HT	Sans incidence financière	

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce bilan.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2015.